



LA LETTRE DU MAIRE

AVRIL 2018 n°44

L'EDITO

Les beaux jours arrivent, accompagnés, comme chaque année, par des problèmes dus à la vie en communauté et au manque de civisme de certains. La vitesse sur la route est dangereuse en ville (et en cas d'accident, **les conducteurs sont les seuls responsables !**), les déchets sauvages continuent (des débris, bouteilles et même un cadavre de mouton ont été **jetés dans le lit du Saluan !**) et les nuisances dues aux animaux se multiplient. M Enseret, Responsable de notre Police municipale appelle ci-dessous certains propriétaires à plus de respect des autres. Il a fallu prendre un arrêté pour interdire les chiens **dans les jardins d'enfants** car certains trouvaient normal de les y emmener faire leurs besoins ! Pour toutes ces règles de vie en communauté qui dépendent avant tout du bon sens et du respect d'autrui, la loi existe et nous n'hésiterons pas à la faire appliquer. L'enquête publique du P.P.R.T. (Plan de Prévention des Risques Technologiques) va débiter, les avis favorables des personnes associées nous parviennent et nous avons toujours l'espoir de terminer ce dossier avant fin juin. Les murs du Pôle Petite enfance se terminent et le nouvel hypermarché reconstruit, avec toutes les normes actuelles (accessibilité, incendie, sismicité, électrique...mais surtout de confinement en cas d'incident industriel) ouvre le 11 avril.

Olivier MERLIN



Informations Communales :

Soyons citoyens et ramassons les déjections canines !
Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre ville ?
Ramasser ses crottes, un geste simple et votre chien ne gênera pas les autres citoyens.

La plupart des gens sont d'accord sur le fait que les espaces publics devraient être propres et débarrassés de tous déchets, spécialement des crottes de chien. Garder les rues, les espaces verts et la ville propres est l'affaire de tout le monde. Malgré la mise en place de dispositifs gratuits, les trottoirs, les rues et les espaces verts de la Commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines. Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles éventrés, nuisance sonore). Nous faisons appel au civisme de chacun, pour que SAINT CLAIR DU RHONE conserve son cadre de vie agréable et convivial. Le ramassage partout et pour tous, c'est valable même dans les espaces verts ! Impossible de tondre ou de planter dans des massifs envahis par les déjections. Ramasser c'est respecter les jardiniers, qui n'aiment pas plus que les piétons avoir de la crotte sous les pieds ou sur les mains !

J'aime mon chien, j'en suis responsable et j'en prends soin !

Le ramassage des déjections canines est obligatoire même dans le caniveau. Destinés à évacuer les eaux de ruissellement, tous les caniveaux ne sont pas quotidiennement nettoyés à l'eau, les déjections ne sont donc pas régulièrement évacuées.

En effet, si aucune amélioration n'est constatée, la Municipalité se verra dans l'obligation de prendre des mesures répressives à l'encontre des contrevenants.

Article R.633-6 du Code pénal

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Contraventions de 3^e classe et tarif :

Les **contraventions de 3^e classe** sont punies d'une **amende forfaitaire**. Le montant de l'amende forfaitaire est de **68 euros**.

En cas de paiement en avance, l'amende est minorée et s'élève à **45 euros**. En cas de paiement en retard, l'amende est majorée et atteint **180 euros**.

Le Chef de POLICE MUNICIPALE

Patrick ENSERET

Des nouvelles de vos référents...

Depuis bientôt 4 ans, 24 référents de quartier continuent à être à votre écoute pour leur transmettre vos demandes.

Parmi les principales actions réalisées (liste non exhaustive) :

Quartier de Prailles :

- pose d'un grillage, effectuée par la SNCF, pour la sécurité des riverains.

Quartier de Varambon :

- pose d'un banc sous l'abribus, très apprécié par les utilisateurs.

Quartier du Plateau des frères :

- réglementation du parc (accès interdit aux animaux).
- abattage des arbres morts.

Quartier des Tilleuls :

- Déplacement des bennes à verre, qui seront mises vers la Chapelle de Glay (jugées dangereuses sur le parking d'une école).

Quartier Pré- Margot :

- installation d'une poubelle.
- rajout de contenaires collectifs.
- réparation du miroir au croisement Rue du Peyron - Rue Pré Margot.
- élagage et nettoyage des rues.

Quartier de Matras :

- nettoyage des abords du chemin.

Certaines actions encore en cours, verront leur aboutissement prochainement.

Les référents tiennent à remercier les Services Techniques qui effectuent un important travail sur le terrain.

Pour mémoire, nous tenons à rappeler que tous les référents sont des bénévoles et que par leurs actions, ils contribuent à favoriser le lien social entre les administrés et les élus.

Afin que vous les visualisiez mieux, leur photo apparaît sur le Bulletin Municipal du mois de mars 2018. Si vous avez une demande à leur formuler, n'hésitez pas à les contacter !

Erratum : Une erreur s'est glissée sur la page des référents du bulletin municipal : *Référent quartier de Matras :* Mme Carole QUERET et *Référent rue Charles Péguy :* M. Bernard Favier et non l'inverse.

Article rédigé par : Denise Rouet-Gimza, Conseillère municipale : Responsable des référents de quartier. Michèle Chapuis, Carole Quéret et André Pelissier, Référents de quartier.



Social



Décorations de Pâques confectionnées par l'Atelier Brico-Déco du foyer Clariana

Les résidentes ayant participé à cet atelier sont très heureuses du résultat de leur travail !

Info CCPR

Le rapport sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 qui a été présenté lors du conseil communautaire du 7 mars est disponible sur le site de la mairie de Saint Clair du Rhône dans les Nouvelles de la ville.

ENQUETE PUBLIQUE PPRT:

Voir dates de permanences du commissaire enquêteur sur le site de la mairie.

Les dates à retenir

L'ASR FOOT organise :
Samedi 14 avril, **loto** à partir de 18h
Dimanche 15 avril, **matinée saucisson** chaud à partir de 9h.
Salle Polyvalente espace Jean Fournet.

Dimanche 22 avril,
matinée pâtes aux fruits de mer
Proposée par Mammola Association,
Salle Polyvalente Espace Jean Fournet.

Soirée Cinéma proposée par Saint Clair

Rencontre :
Jeudi 19 avril à 20h, salle de spectacles.
Entrée 3€
« La Couleur des Sentiments »

Samedi 28 et dimanche 29 avril
Ainsi que samedi 19 et dimanche 20 mai
Concerts de Nouvelles Légendes
Salle de spectacles.
Rés : 06.02.27.07.96



Samedi 28 avril
Soirée Dansante du RCR
Salle Polyvalente
Espace Jean Fournet

STAGE DE PASTEL

Ouvert à tous, même débutants :
« Initiation au modèle vivant »
Proposé par l'association HA'COR
Samedi 12 mai de 10h à 12h.
Au Foyer Georges Némoz
Rens : 06.31.73.09.35
Site : ts-art.centerblog.net

VEGAS POKER CLUB
Organise un tournoi
Dimanche 20 mai
Foyer Géorges Némoz



Le 73ème anniversaire du
8 mai 1945 sera commémoré
à Saint-Clair-du-Rhône le :

mardi 8 mai 2018
Rassemblement 11h30
devant la mairie.

Distribution de pains au
chocolat aux enfants présents à
la fin de la cérémonie.

Le Maire,

Olivier MERLIN.